M. Kenny Ronald PIERRE

INQUISITIÔ

(Qu'est-il advenu de la sainteté de la Parole de Dieu ?)

Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de doctrines, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?



« Les dix cornes, ce sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume. Un autre s'élèvera après eux, il sera différent des premiers, et il abaissera trois rois. Il prononcera des paroles contre le Très-Haut, il opprimera les saints du Très Haut, et il espérera changer les temps et la loi : [...] » [Daniel 7 versets 24-35, Bible Louis Segond].

ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

Extrait du livre :

INQUISITÔ

(Qu'est-il advenu de la sainteté de la Parole de Dieu ?)

1ère édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

Kenny Ronald PIERRE

Table des matières

– 1.1. L'œuvre inique du “saint chevalier” félon.....3
– 1.2. Les fruits sanglants de l'héritage du “saint” chevalier félon. .27
– 1.3. Base de l'œuvre antisémite du “saint” chevalier félon.....40

° 2 – De souffrance et d'encre..... 46

1.1 L'œuvre inique du "saint chevalier" félon

Comme nous l'avons vu, les chrétiens ont d'abord souffert sous les Juifs, puis ce fut sous le joug des Romains.

Alors qu'ils étaient les victimes, grâce aux mêmes peuples Romains qui les avaient de tout temps persécutés et martyrisés, ils sont devenus les maîtres de leurs persécuteurs. C'est ainsi que l'Église catholique romaine est née et de victimes, les chrétiens sont devenus pires que leurs anciens bourreaux.

Durant des siècles, l'Église catholique a torturé et brûlé sans pitié tous ceux qui n'adhéraient pas à son dogme. Tant et si bien, que l'œuvre abominable des inquisiteurs et des croisés fut si sanglant et généra tant de martyrs que le *Pape Jean-Paul II* dût demander humblement pardon pour ces exactions.

Ceci nous renseigne *[Prière universelle de l'Église pour la confession des fautes et la demande de pardon, cf. ORLF numéro 11 du 14 mars 2000 (…). Du Vatican, le 15 juin 2004. Ioannes Paulus A II] :*

« Ce Symposium répondait au désir que j'avais exprimé […]. **Il est donc juste que […] l'Église prenne en charge,** *avec une conscience plus vive, le péché de ses enfants,* **dans le souvenir de toutes les circonstances dans lesquelles, au cours de son histoire, ils se sont éloignés de l'esprit du Christ et de son Évangile, présentant au monde, non point le témoignage d'une vie inspirée par les valeurs de la foi, mais le spectacle de façons de penser et d'agir qui étaient de véritables formes de contre-témoignage et de scandale. » (n°33)**

Dans l'opinion publique, l'image de l'Inquisition représente presque le symbole de ce contre-témoignage et de ce scandale.

[…] Les fils de l'Église ne peuvent manquer de revenir dans un esprit de repentir sur *"le consentement donné, surtout en certains siècles, à des méthodes d'intolérance et même de violence dans le service de la vérité"* […].

Le 12 mars 2000 […] il a été demandé pardon pour les erreurs commises au service de la vérité à travers le recours à des méthodes non évangéliques. […]. La prière que j'ai adressée alors à Dieu contient les motifs d'une demande de pardon qui vaut tant pour les drames liés à l'Inquisition que pour les blessures de la mémoire qui en sont la conséquence.

“Seigneur, Dieu de tous les hommes, à certaines périodes de l’Histoire, les chrétiens se sont parfois livrés à des méthodes d’intolérance et n’ont pas observé le grand commandement de l’amour”. »

Pour comprendre ce qui a motivé les croisés et les inquisiteurs à devenir pires que des bêtes féroces, il nous faut revenir à la source, au balbutiement de l’Église catholique.

Pour bien comprendre les bases qui ont permis tant d'abominations, je vous dirais que, dans la vie, les enseignements que lèguent les parents, et particulièrement les pères à leurs enfants, s'ancrent dans chacun des actes de leur vie. Dans la Bible, il est écrit d'enseigner à l'enfant dès son plus jeune âge et que, quand il sera vieux, il ne se détournera pas de ce qu'il a appris.

Bibliquement parlant, le père est aussi celui qui instruit les disciples, et les forme à une doctrine *[1 Corinthiens 4 versets 15-16]*.

Généralement la confiance que nous avons dans nos parents ou dans nos tuteurs peut nous pousser à les imiter aveuglément.

> **Exemple :** *ceux qui ont été élevés, entourés de bêtes exotiques, comme les serpents ou autres fauves ont une assurance face à ces bêtes que beaucoup de non initiés n'ont pas.*
>
> *C'est le cas, notamment, des enfants nés dans des cirques où il y a des félins. Souvent, ils finissent par devenir des dresseurs, et là où la majorité des êtres humains vont trembler juste en voyant l'une de ces bêtes, ils seront quant à eux stoïques.*
>
> *J'ai vécu en Guyane où j'y ai vu des scorpions. Ceux qui vivent là-bas ne craignent point ces bêtes et une de mes amies Guyanaises me parlait des nombreuses piqûres de scorpions d'une de ses connaissances.*
>
> *Le lieu où elle vivait en était infesté, et comme elle habitait sous un carbet, ces vénéneux collocataires allaient et venaient à leur guise. Pour cette dame ainsi que pour mon amie, il était normal qu'il y ait des scorpions, et dès lors elles ne les craignaient pas plus que cela.*

Alors que, quand il a fallu que j'en tue un qui était entré dans la maison, ce fut très folklorique…

En ce qui concerne l'Église catholique, les fondations des actes abominables des inquisiteurs et des croisés viennent des enseignements légués de leurs pères spirituels.

Il s'agit des plus éminents dirigeants de l'Église dont les écrits forment la base du dogme catholique et de ces traditions.

Nous allons donc de ce pas sonder les écrits de l'un des plus éminents de ces pères. De lui, les catholiques ne tarissent pas d'éloges.

Il est leur chantre et ses écrits sont pour le peuple catholique la perfection magnifiée. Bien plus, d'entre tous les écrits de leurs pères, les prélats catholiques considèrent eux-même les écrits de ce prodige comme les fondements par excellence de la foi catholique.

C'est en majeure partie grâce aux écrits de ce père que les membres sont instruits et cela depuis des siècles.

Il s'agit, vous l'avez compris, de **saint Augustin.** Voici comment il est présenté *[Catéchisme de persévérance troisième partie XXIII ; leçon le Christianisme conservé et propagé] :*

« S'ils voyaient dans leurs ouvrages plus de tour et de délicatesse, plus de politesse et d'esprit, plus de richesse d'expressions et de force de raisonnement, des traits plus vifs et des grâces plus naturelles que l'on n'en remarque dans la plupart des livres de ce temps qui sont lus avec goût, qui donnent du nom et de la vanité à leurs auteurs !

Quel plaisir d'aimer la Religion et de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et de si solides esprits, surtout lorsque l'on vient à connaître que, par l'étendue des connaissances, par la profondeur et la pénétration, par les principes de la pure philosophie, par leur application et leur développement, par la justesse des conclusions, par la dignité du discours, par la beauté de la morale et des sentiments, il n'y a rien, par exemple, que l'on puisse comparer à saint Augustin ! »

Pour vous le présenter, je dirais que les textes historiques nous apprennent, qu'au début de son ministère, saint Augustin était un homme doux, compatissant. Il était récalcitrant à ce que ceux reconnus comme hérétiques soient torturés ou tués.

Il préconisait plutôt de leur donner des amendes, et ces dernières ne devaient pas être trop lourdes. Voilà ce que nous pouvons lire le concernant *[Publication d'informations écrites par Joseph Blotzer. Transcrit par Matt Dean. L'encyclopédie catholique, volume VIII. Publié 1910 ; Robert Appleton Société. Inquisition Information catholique I. Les répression de l'hérésie pendant les douze premiers Siècles 2] :*

« Saint Augustin, au contraire, était toujours opposé à l'usage de la force, et a essayé de ramener les égarés par des moyens d'enseignement ; au plus il a admis l'imposition d'une amende modérée pour les personnes réfractaires.

Enfin, cependant, il a changé son point de vue, que ce soit déplacé à cet effet par l'excès incroyable de la Circoncellions ou par les bons résultats obtenus par l'usage de la force, ou en favorisant la force par les persuasions des autres évêques […].

D'autre part, dans ses écrits contre les donatistes, il défend les droits de l'État : Parfois, dit-il, une sévérité salutaire serait de l'intérêt de ceux égarés eux-mêmes *et même protecteur des vrais croyants et la communauté au sens large […] ».*

Comme nous venons de le découvrir, au début de son ministère, saint Augustin semblait être un homme très tolérant.

Certainement qu'à cette époque, la flamme de la Parole de Dieu guidait encore ses pas.

Par la suite, quand il a vu les résultats surprenants qu'avaient produits la torture et la mort des récalcitrants au dogme de la Rome papale, il est devenu le plus sanguinaire des prélats catholiques.

Généralement, dans cette vie, là où l'argent ne peut pas corrompre, le pouvoir peut, lui, rendre accro, et mener les hommes les plus droits à devenir des dictateurs. On trouve un tel exemple dans les œuvres d'un président haïtien qui nous est contemporain, le père ARISTIDE.

Quand cet homme de Dieu est devenu président d'Haïti, le monde entier fut dans la joie, car durant bien des années, les DUVALIER avaient saigné à blanc le pays et terrorisé leur peuple.

La venue de cet homme d'Église avait semblé être le début du renouveau pour ce peuple des plus pauvres et opprimés.

Mais malheureusement, cet ancien prêtre catholique en est venu à pratiquer les mêmes œuvres que ses prédécesseurs et a laissé le pays encore plus en désarroi qu'il ne l'avait trouvé.

Moralité, l'habit ne fait pas le moine, quand il s'agit d'ivresse du pouvoir ! L'inflexibilité de saint Augustin, devant la mort et la torture des hérétiques est devenue légendaire, de telle sorte que l'Église catholique garde de lui l'image du *"fléau des hérétiques"*.

Voici un extrait de texte où saint Augustin est ainsi présenté *[Catéchisme de persévérance troisième XXVe ; leçon IK Christianisme conservé et propagé (IVe et Ve Siècles)] :* **« […] Augustin à l'Église,** *c'en serait assez pour lui assurer la reconnaissance des siècles. Cette nouvelle lumière du christianisme,* **ce fléau des hérésies […] ».**

Pour que ces préceptes passent, il devint un fanatique de la torture et de leur mort. Avec le temps, il devint zélé quand il fallut réprimer ceux qui rejetaient le dogme catholique.

La sévérité avec laquelle il fallait traiter ceux qui avaient abandonné la foi catholique devint le cheval de bataille de saint Augustin. *La "bête" avait goûté le sang et désormais en voulait toujours plus !*

Cet homme qui cherchait au départ à sauver les impénitents en les instruisant dans les voies du Seigneur est devenu un être implacable, sanguinaire, intransigeant et intolérant.

Quand l'Église catholique dut faire preuve de grandeur d'âme en permettant à ceux qui avaient abandonné la foi catholique de revenir pour la paix de l'Église, saint Augustin s'offusqua devant si peu de sévérité, qui était, il est vrai, inhabituelle, déplorant de la part de l'Église un tel relâchement.

Voici un texte présentant saint Augustin traitant de plaie ceux qui avaient abandonné l'Église catholique et qui y revenaient *[Concile de Nicée I (325) premier concile œcuménique (tome II, colonnes 63 à 98)] :*

« Le bien de la paix et de l'unité, de même que le salut des peuples, engagea l'Église à se relâcher en ces occasions de la sévérité de sa discipline, pour faire rentrer dans son sein ceux qui en étaient sortis.

Ce fut une plaie, dit saint Augustin, que l'Église fit à sa discipline […]. *Constantin, dans la vue de réunir les Églises, avait fait venir au concile un évêque novatien, nommé Acésius, et apparemment il y avait aussi appelé les chefs des autres hérésies dans le même dessein ».*

Cette démarche d'intolérance démontre le contraste existant entre Jésus-Christ et l'œuvre que mena saint Augustin. Voici ce que préconise Jésus-Christ pour ceux qui sont perdus :

« Tous les publicains et les gens de mauvaise vie s'approchaient de Jésus pour l'entendre. Et les pharisiens et les scribes murmuraient, disant : cet homme accueille des gens de mauvaise vie, et mange avec eux. *Mais il leur dit cette parabole :*

Quel homme d'entre vous, s'il a cent brebis, et qu'il en perde une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert pour aller après celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la retrouve ?

Lorsqu'il l'a retrouvée, il la met avec joie sur ses épaules, et, de retour à la maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit :

Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé ma brebis qui était perdue. **De même, je vous le dis, il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance. »** *[Luc 15 versets 1-7, Bible Louis Segond].*

A l'inverse de saint Augustin, Jésus-Christ déclare qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repend que pour *99 justes* qui n'ont pas besoin de repentance. En vue de symboliser cela, il donne *trois paraboles* dont celle du fils prodige *[Luc 15]*.

Dans ces versets, nous voyons que l'objectif de Jésus est de chercher et de sauver ceux qui étaient perdus. Il est venu appeler des pécheurs et non des justes. Voilà ce que l'Évangile nous apprend à ce propos : *« Allez, et apprenez ce que signifie :* **Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices. Car je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs. »** *[Matthieu 9 verset 13, Bible Louis Segond].*

Or saint Augustin, quand à lui, qualifie ceux qui ont commis des hérésies et qui ont pu rejoindre l'Église catholique *"de plaie qui affaiblit l'Église" !*

Jésus-Christ se réjouissait du retour de ceux qui étaient perdus, alors que saint Augustin lui, prenait de la joie à les voir torturés. Prenons connaissance de ces écrits, des plus sanglants et antichrétiens.

Commençons avec l'*[Extrait de : Livre ou lettre CLXXXV, de saint Augustin à Boniface (Année 415). Du châtiment des Donatistes] :*

« […] Quand le cheval et le mulet, qui n'ont pas l'intelligence, résistent par des morsures et des coups de pied aux hommes qui s'occupent de guérir leurs plaies, et résistent au point de mettre parfois des hommes en péril, on ne laisse pas pour cela ces animaux, on les soigne jusqu'à ce que l'énergie douloureuse des remèdes leur ait rendu la santé :

Combien plus encore un homme ne doit pas être abandonné par un homme, un frère par son frère, de peur qu'il ne périsse !

Une fois ramené, il peut comprendre que ce qu'il appelait une persécution n'était qu'un grand bienfait […].

Mais, par un prodigieux aveuglement, ces hommes qui ne savent rien du Christ en dehors des Écritures, *ne veulent pas apprendre à connaître son Église d'après l'autorité de ces mêmes divins Livres […]. Le bien peut se faire de deux manières avec nos frères égarés : par les discours des prédicateurs catholiques, par les lois des princes catholiques […].*

Mais quiconque refuse d'obéir aux lois des empereurs portées pour la vérité de Dieu, s'expose à un grand supplice. […] »

Complétons avec cet autre texte *[Lettre CLXXXIX. (Année 418). de saint Augustin à Boniface] : « Plût à Dieu que la foi fût la même en tous ! On se donnerait moins de peine, et le diable avec ses anges serait plus aisément vaincu.*

Mais parce qu'en ce monde il est nécessaire que les citoyens du royaume des cieux soient soumis à de pénibles tentations au milieu des errants et des impies pour y être exercés et éprouvés comme l'or dans la fournaise, nous ne devons pas vouloir avant le temps vivre uniquement avec les saints et les justes, afin que nous le méritions en son temps.

[…] Car si la foi promise doit être gardée à l'ennemi même à qui on fait la guerre, combien plus encore elle doit l'être à l'ami pour lequel on combat ! *On doit vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité, pour que Dieu vous délivre de la nécessité de tirer l'épée et vous conserve dans la paix.*

On ne cherche pas la paix pour exciter la guerre, **mais on fait la guerre pour obtenir la paix. Restez donc ami de la paix, même en combattant, afin que la victoire vous serve à ramener l'ennemi aux avantages de la paix. […] »**

Saint Augustin prônait que la force physique était un don de Dieu et qu'il fallait l'utiliser en vue de contraindre les ennemis, et même les amis récalcitrants, à partager la foi catholique.

Il enseignait qu'il était nécessaire d'ôter la vie des ennemis de la foi catholique. Il ajoutait que pour préserver la foi, il fallait faire la guerre, car c'était la condition pour avoir par la suite la paix.

C'est aussi de saint Augustin que les catholiques ont hérité l'habitude de faire appel au monarque afin de réprimer tous ceux qui n'adhéraient pas à leur foi. Pour lui afin de convertir ceux qui étaient rebelles, il fallait les livrer aux monarques en vue d'être suppliciés.

L'objectif était de les faire souffrir afin de les soumettre à la foi catholique. Pour cet homme, le dit **"saint"** Augustin, la mort était une des solutions pour abaisser les ennemis de la foi, pour que les survivants, graciés, soient contraints à se soumettre.

Il fallait la guerre pour vivre ensuite dans la paix. Pour poursuivre, il est à noter que c'est sous la plume de **"saint"** Augustin, que l'Église catholique a établi que quiconque ne se soumettait pas à son dogme devait être puni de mort. Alors que saint Augustin est présenté comme étant le chantre des chantres, en matière d'enseignement catholique, dans ses écrits, ses œuvres sont pires que celles d'un *serial killer*.

Dans l'un de ces textes, saint Augustin compare les souffrances qui devaient être le lot de ceux rejetant le dogme catholique comme étant un remède, que l'on applique *par amour*.

En outre, pour lui, de même que l'on matait un mulet avec cruauté, il fallait amener par la souffrance les hérétiques à porter allégeance au dogme catholique. Il prônait que ceux qui se rebellaient devaient être battus, puis pansés, puis rebattus et repensés, et cela, aussi longtemps qu'ils n'abdiquaient pas.

Le pire dans cette histoire est que pour Augustin – qui est présenté comme saint, mais qui pour moi ne l'était pas d'esprit, – ceux qui n'avaient comme base de foi que la Parole de Dieu et qui rejetaient les enseignements de l'Église catholique se trouvaient, selon lui, dans l'aveuglement. *Pour les éclairer, il était donc nécessaire de les châtier !*

Pour lui, la persécution était un bienfait destiné au salut du persécuté ! Je ne sais pas si, en lisant ces lignes, vous avez pu vous rendre compte combien **« fêlé »** était le *« saint »* Augustin !

Dans ces textes, nous voyons en outre que la base doctrinale, qui permit, sous couvert de l'Église catholique, aux monarques de persécuter et de tuer les hérétiques, venait de saint Augustin.

Il prônait aussi qu'il fallait, par nécessité, tuer et faire preuve de violence afin de maintenir la foi. De plus, il préconisait qu'il fallait faire la guerre en vue de la paix. Cet homme fut donc le fer de lance de bien des abominations, sous sa plume sont nées les guerres saintes et les tortures que subissaient tous ceux qui rejetaient le dogme catholique ainsi que leur mort sur le bûcher.

Poursuivons avec cet autre texte présentant les œuvres de cet homme détraqué *[Lettre CLXXXIX. (Année 418). De saint Augustin à Boniface] :* **« Il en est donc qui, en priant pour vous, combattent contre d'invisibles ennemis ; vous, en combattant pour eux, vous travaillez contre les barbares trop visibles.**

Plût à Dieu que la foi fût la même en tous ! On se donnerait moins de peine, et le diable avec ses anges serait plus aisément vaincu.

Mais parce qu'en ce monde il est nécessaire que les citoyens du royaume des cieux soient soumis à de pénibles tentations au milieu des errants et des impies pour y être exercés et éprouvés comme l'or dans la fournaise, nous ne devons pas vouloir avant le temps vivre uniquement avec les saints et les justes, afin que nous le méritions en son temps.

Lors donc que vous vous armez pour le combat, songez d'abord que votre force corporelle est aussi un don de Dieu ;

Cette pensée vous empêchera de tourner le don de Dieu contre Dieu lui-même. Car si la foi promise doit être gardée à l'ennemi même à qui on fait la guerre, combien plus encore elle doit l'être à l'ami pour lequel on combat !

On doit vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité, pour que Dieu vous délivre de la nécessité de tirer l'épée et vous conserve dans la paix. On ne cherche pas la paix pour exciter la guerre, mais on fait la guerre pour obtenir la paix.

Restez donc ami de la paix, même en combattant, afin que la victoire vous serve à ramener l'ennemi aux avantages de la paix.

« Bienheureux les pacifiques, dit le Seigneur, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu ». Si la paix de ce monde est si douce pour le salut temporel des mortels, combien est plus douce encore la paix de Dieu pour le salut éternel des anges ! Que ce soit donc la nécessite et non pas la volonté qui ôte la vie à l'ennemi dans les combats.

De même qu'on répond par la violence à la rébellion et à la résistance, ainsi on doit la miséricorde au vaincu et au captifs, surtout quand les intérêts de la paix ne sauraient en être compromis […] ».

Ici saint Augustin appelaient à faire la guerre à ses amis qui n'acceptaient pas de se soumettre à l'autorité de la Rome papale. L'objectif étant de dominer tous les esprits, qui devaient se soumettre, non à la Parole de Dieu, mais au dogme catholique !

Fort de ce texte, ceux qui partaient en guerre sainte afin de gagner des âmes à l'Église catholique étaient sans pitié durant les combats, mais faisaient preuve de mansuétude pour les vaincus qui rejoignaient les rangs de l'Église catholique après avoir abdiqué leur foi en Dieu.

C'est ainsi qu'il y eut bien des guerres fratricides, où le frère, né de la même mère, combattait et tuait son frère, *« tout cela au nom de Dieu ».* Jésus-Christ avait prophétisé qu'un tel jour viendrait :

« Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant ; les enfants se soulèveront contre leurs parents, et les feront mourir. Vous serez haïs de tous, à cause de mon nom ; *mais celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » [Matthieu 10 versets 21-22, Bible ouis Segond].*

L'Église catholique, sous le dictât de la plume de saint Augustin, a fort bien réalisé cette prophétie, dévoilant la persécution du peuple de Dieu, qui se faisait même par les membres de leur famille.

Continuons notre étude dans l'esprit malade de ce prélat catholique.

Dans ce texte, saint Augustin présente entre autres la persécution pour la foi comme étant une bonne chose *[Livre ou lettre CLXXXV, de saint Augustin à Boniface (Année 415) ; du châtiment des Donatistes] :*

« […] Mais les vrais martyrs sont ceux dont il a été dit : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ».

Ce sont de vrais martyrs parce qu'ils souffrent persécution pour la justice et non point pour l'iniquité et le déchirement impie de l'unité chrétienne. Agar aussi fut persécutée par Sara ;

Celle-ci partant était sainte, l'autre ne l'était pas. Peut-on comparer Agar persécutée par Sara au saint roi David persécuté par l'inique Saül ? Grande est la différence ;

Tous les deux ont souffert, mais David a souffert pour la justice. Le Seigneur lui-même a été crucifié avec des voleurs ;

Mais la cause séparait ceux que la passion rapprochait.

Aussi ce mot du Psalmiste doit être entendu des vrais martyrs qui ne veulent pas être confondus avec les faux martyrs :

« Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle d'une nation qui n'est point sainte » le Psalmiste n'a pas dit : séparez ma peine, mais « séparez ma cause ». Car la peine des impies peut être semblable à celle des martyrs, mais la cause des martyrs est différente ; ce sont eux qui disent à Dieu :

« Ils me persécutent injustement, venez à mon aide ». C'est parce que David est injustement persécuté qu'il ne se croit pas indigne du secours divin ; autrement il n'aurait pas eu besoin d'être ; secouru, mais ramené […].

Si les donatistes croient que nul ne saurait persécuter justement, comme ils l'ont dit à la conférence de Carthage, et que la véritable Église est celle qui souffre persécution et non pas celle qui fait souffrir, je me dispense de rappeler que, dans ce cas, Cécilien appartenait à la véritable Église quand leurs ancêtres le persécutaient jusqu'à le traduire devant l'empereur.

Nous disons, nous, que Cécilien a appartenu à la véritable Église, non parce qu'il souffrait persécution, mais parce qu'il souffrait pour la justice, et que les donatistes sont séparés de l'Église, non pas pour avoir persécuté, mais pour l'avoir fait injustement :

Voilà ce que nous disons. S'ils s'inquiètent peu de savoir pourquoi on persécute et pourquoi on souffre, et s'ils pensent que par cela seul qu'on souffre on est vrai chrétien […] ».

Quand je lis ce texte de saint Augustin, je suis hébété de voir combien un homme qui fut tellement versé dans les Saintes Écritures a pu tellement œuvrer contre Dieu et son peuple.

Il utilise ici, avec malice, la Parole de Dieu pour justifier son œuvre ténébreuse, cette façon de faire me fait penser à l'œuvre d'un autre inique, qui est présentée dans ce texte : **« Le diable le conduisit encore à Jérusalem, le plaça sur le haut du temple, et lui dit :**

Si tu es Fils de Dieu, jette-toi d'ici en bas ; car il est écrit :

Il donnera des ordres à ses anges à ton sujet, afin qu'ils te gardent ; et : Ils te porteront sur les mains, de peur que ton pied ne heurte contre une pierre. *Jésus lui répondit : il est dit : tu ne tenteras point le Seigneur, ton Dieu. » [Luc 4 versets 9-12, Bible Louis Segond].*

Satan, lui aussi maîtrise les Saintes Écritures. Ici, il utilise des versets bibliques pour essayer de tenter perfidement Jésus-Christ, mais ce fut en vain. Voici la source du texte que le démon a utilisé :

« Celui qui demeure sous l'abri du Très-Haut Repose à l'ombre du Tout Puissant. […] Aucun malheur ne t'arrivera, aucun fléau n'approchera de ta tente. **Car il ordonnera à ses anges de te garder dans toutes tes voies ; ils te porteront sur les mains, de peur que ton pied ne heurte contre une pierre. »** *[Psaumes 91 versets 11, 10-12, Bible Louis Segond].*

Le fruit même que saint Augustin porta et par lequel il tua des enfants fidèles de Dieu et transgressa l'Évangile pour établir la suprématie du dogme catholique, le caractérise comme étant un enfant du démon. Voici ce que la Parole de Dieu dit de tels agissements :

« Quiconque pèche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. Or, vous le savez, Jésus a paru pour ôter les péchés, et il n'y a point en lui de péché. Quiconque demeure en lui ne pèche point ; quiconque pèche ne l'a pas vu, et ne l'a pas connu.

Petits enfants, que personne ne vous séduise. Celui qui pratique la justice est juste, comme lui-même est juste. **Celui qui pèche est du diable, car le diable pèche dès le commencement.**

Le Fils de Dieu a paru afin de détruire les œuvres du diable. Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui ; et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu. C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable.

Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère.

Car ce qui vous a été annoncé et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous devons nous aimer les uns les autres, **et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère.**

Et pourquoi le tua-t-il ? Parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes.

Ne vous étonnez pas, frères, si le monde vous hait.

Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort.

Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui. » [1 Jean 3 versets 4-15, Bible Louis Segond].

Complétons avec ce texte : *« Jésus leur parla de nouveau [...]. Là-dessus, les pharisiens lui dirent : tu rends témoignage de toi-même ; ton témoignage n'est pas vrai [...] Je dis ce que j'ai vu chez mon Père ; et vous, vous faites ce que vous avez entendu de la part de votre père.*

Ils lui répondirent : notre père, c'est Abraham. Jésus leur dit : si vous étiez enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham.

Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu. Cela, Abraham ne l'a point fait. Vous faites les œuvres de votre père. Ils lui dirent : nous ne sommes pas des enfants illégitimes ; nous avons un seul Père, Dieu.

Jésus leur dit : si Dieu était votre Père, vous m'aimeriez, car c'est de Dieu que je suis sorti et que je viens ; je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé. Pourquoi ne comprenez-vous pas mon langage ? Parce que vous ne pouvez écouter ma parole.

Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ;

Car il est menteur et le père du mensonge. Et moi, parce que je dis la vérité, vous ne me croyez pas.

Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? **Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu ; vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu.**

Les Juifs lui répondirent : n'avons-nous pas raison de dire que tu es un Samaritain, et que tu as un démon ? » [Jean 8 versets 12-13, 38-48, Bible Louis Segond].

Pour comprendre comment un homme religieux peut en venir à servir, à son insu, le démon, lisez mon livre intitulé *« Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) »* à la partie *« Qui sont les serviteurs les plus prolifiques du démon ».*

Poursuivons notre envolée sur le caractère inique de saint Augustin.

Dans le texte *[Livre ou lettre CLXXXV (1), de saint Augustin à Boniface (Année 415) ; du châtiment des donatistes],* il déclare entre autres que seule l'Église catholique devait pouvoir persécuter les hérétiques, l'inverse n'était pas possible :

« […] Si la véritable Église est celle qui souffre persécution et non pas celle qui fait souffrir, que les donatistes demandent à l'Apôtre de quelle Église Sara était la figure lorsqu'elle persécutait sa servante.

Il répondra que cette femme qui affligeait sa servante représentait notre mère qui est libre, la Jérusalem céleste, c'est-à-dire la Jérusalem de Dieu […]. **Si ceux qui sont bons et saints ne persécutent personne mais se résignent seulement à la souffrance, pourquoi, je vous prie, ces paroles du Psalmiste :**

« Je poursuivrai mes ennemis, je les atteindrai et je ne reviendrai qu'après les avoir vus défaillir […]. Si nous voulons nous en tenir à la vérité, nous reconnaîtrons que la persécution injuste est celle des impies contre l'Église du Christ, et que la persécution juste est celle de l'Église du Christ contre les impies.

Elle est donc bienheureuse de souffrir persécution pour la justice, et ceux-ci sont misérables de souffrir persécution pour l'iniquité. L'Église persécute par l'amour, les autres par la haine, elle veut ramener, les autres veulent détruire ; elle veut tirer de l'erreur, et les autres y précipitent. L'Église poursuit ses ennemis et ne les lâche pas jusqu'à ce que le mensonge périsse en eux et que la vérité y triomphe […] ».

De tous les textes iniques et infâmes de saint Augustin, celui-ci est l'un de ceux qui feront le plus de martyrs, car il présente la persécution et le fait de poursuivre les opposants à l'Église catholique jusqu'à ce qu'ils trépassent comme étant la volonté du Seigneur.

Pour cela, il détourne des textes bibliques, pour appuyer sa thèse.

En lisant ce texte, on pourrait croire que ce qui y est proclamé est normal et agréé par le Seigneur, surtout qu'un verset biblique y est cité pour justifier le fait que l'Église catholique ne faisait que son devoir de **« bon chrétien »** en tuant ses opposants.

Mais est-ce vraiment le cas ? Le Seigneur a-t-il pu cautionner de tels agissements venant des catholiques ? Nous allons mettre tout cela en lumière. Pour ce faire, nous allons maintenant revoir, dans une version contemporaine le texte de base qui est ici cité et qui est celui qui suit :

« Je poursuis mes ennemis, je les rattrape, je ne reviens pas avant de les avoir tués. » *[Psaumes 18 versets 38, Bible Parole de Vie]*.

Il est important de noter que ce texte fait partie de l'Ancien Testament et justifie le fait que les ennemis du peuple de Dieu devaient être, à cette époque, tués. Pour comprendre comment la justice divine se matérialisait à cette période, il convient de lire ceci :

« Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, *brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure. » [Exode 21 versets 23-25, Bible Louis Segond]*.

Ce qui est présenté ici est appelé la loi du talion, qui prescrivait de rendre à son prochain ses actes à l'identique. Ce que je viens de vous présenter peut, pour certains, être perçu comme une tentative de prouver que l'Église catholique avait une légitimité biblique lorsqu'elle pourchassait et tuait, sans pitié, tous ceux qui refusaient de renier la Parole de Dieu et rejetaient le dogme catholique.

Néanmoins, ne l'oublions pas, ces textes sont tirés de l'Ancien Testament, donc bien avant la venue de Jésus, que l'Église catholique *« dit »* servir. Si c'était le cas, en tant que serviteurs du Christ les textes de *[Matthieu 5 versets 38-41, 43-45, 48], [Romains 12 versets 14, 17-21]* sont ceux que saint Augustin et les prélats catholiques auraient dû avoir comme base de conduite.

D'office, nous nous rendons compte du contraste entre ce que la Parole de Dieu a établi et ce que prône la doctrine catholique.

Les serviteurs de Jésus sont des êtres pacifiques qui n'utilisent pas la violence. La loi du talion a été abolie en Christ, qui nous demande de ne pas rendre le mal pour le mal. Tout au contraire il nous appelle à faire du bien à ceux qui nous ont persécutés.

Le Seigneur nous appelle à être parfaits comme lui-même l'est, en faisant du bien à tous, surtout à nos ennemis et adversaires.

Ainsi, même si *saint Augustin,* a utilisé ce texte du livre des psaumes, vu plus avant, pour justifier la *« boucherie »* que l'Église catholique pratiquait en torturant et en tuant ses opposants – qui généralement étaient, nous l'avons vue, des personnes pacifiques, des chrétiens (*Martyrs*) – le Seigneur n'a pas pu agréer de tels CRIMES.

Avez-vous conscience du type de doctrine que prônait ici saint Augustin, donc le dogme catholique ? Je vous donne un exemple :

> *Imaginez, en cette génération, une religion qui, pour convertir ses ennemis, les torture, les tue et part en guerre contre des nations qui ne partagent pas sa foi. Comment qualifieriez-vous de telles exactions ? Le terme actuel, selon moi, est :*
>
> **Du terrorisme.** *Et, bien avant ceux qui œuvrent en ce siècle, il y a eu un précurseur, l'Église catholique, qui a agi ainsi et de façon planifiée, tuant, hommes, femmes et enfants. Le massacre des Protestants de la Saint-Barthélemy en est un bon exemple.*
>
> *Pendant cette tragédie, toutes les entrées de la ville de Paris étaient bouclées, et les partisans catholiques — les bouchers (les massacreurs) — ont méthodiquement assassiné hommes, femmes, enfants et nouveau-nés, sans la moindre pitié, comme s'ils n'étaient que de nuisibles scolopendres.*
>
> *Ce massacre qui a commencé à Paris, le* **« 24 août 1572 »,** *pendant plusieurs jours, s'est ensuite étendu à une vingtaine de villes de province et a duré des semaines, voire des mois.*
>
> *Sous l'étreinte meurtrière catholique, ce sont entre* **« 15 000 et 30 000 Protestants »** *qui y perdirent la vie.*

> *Rappelons quel avait été leur crime : celui d'avoir rejeté le dogme catholique, afin de ne servir que le Seigneur en ayant comme base de foi sa Parole et elle est seule.*

Ainsi, l'histoire nous apprend que les pires et les plus grands terroristes que le monde ait jamais portés furent la papauté à la tête de sa horde bestiale et sanguinaire.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Ce faisant, ne vous laissez pas berner par ce texte inique de saint Augustin, que nous venons de voir, et qui tente d'utiliser une base biblique afin de justifier le génocide des enfants de Dieu dont il est l'instigateur.

Revenons maintenant à ce texte. Il décrète aussi qu'il faut poursuivre et supplicier ceux qui n'ont foi que dans la Parole de Dieu.

En outre, il précise qu'il faut ne point s'arrêter tant que mort s'ensuive – ne pas s'arrêter avant de les avoir vus défaillir. *Le mensonge devait mourir en eux de façon littérale comme au figuré.*

Pour résumer tout ce que nous venons de voir, je vous dirais que saint Augustin a préparé l'esprit de plusieurs générations, leur enseignant qu'il fallait faire preuve d'une sévérité extrême envers ceux qui étaient reconnus comme hérétiques.

Pour lui, cette sévérité était salutaire pour celui qui était martyrisé, mais aussi pour le reste du peuple. Les outrages subis par ceux qui rejetaient le dogme catholique étaient présentés par saint Augustin comme étant **« le bien ».**

Dans les écrits de saint Augustin, il est établi que ceux qui n'ont comme base de foi que la Parole de Dieu, et qui rejettent les écrits catholiques, sont dans un grand aveuglement et que la souffrance les en détournerait.

Il a posé la base du **« salut »** des hérétiques qui passe obligatoirement par leur souffrance et leur mort pour pouvoir sauver leur âme. Quiconque n'avait foi qu'en la parole de Dieu et rejetait le dogme catholique était pour saint Augustin un hérétique.

Les écrits de saint Augustin sont devenus la base de foi de l'Église catholique. Par le biais de sa plume, l'Église catholique a torturé, tué et spolié une multitude de chrétiens protestants, qui, n'ayant foi qu'en la Parole de Dieu, rejetaient le dogme catholique.

Il est à noter que l'œuvre la plus pernicieuse de saint Augustin est, selon moi, celles où il arguait que torturer et tuer les hérétiques étaient un moyen de gagner à la cause catholique, les survivants. La base de foi qu'il laissa à l'Église catholique a permis à cette dernière de briser, de bien des façons, ceux reconnus comme hérétiques.

C'est ainsi que les critères qu'il a établis qualifiant l'hérétique furent ceux que l'Église catholique institua, et qui permirent aux inquisiteurs et aux croisés de commettre d'innombrables martyrs.

Fort des enseignements que cet homme laissa, cette religion faisait subir à ceux reconnus comme hérétiques des pressions psychologiques, en plus des souffrances physiques.

La *[Publication d'informations écrites par Joseph Blotzer. Transcrit par Matt Dean. L'encyclopédie catholique, volume VIII. Publié 1910 ; Robert Appleton Société. Inquisition Information catholique I. Les répressions de l'hérésie pendant les douze premiers siècles]* nous renseigne en la matière :

« […] En 1076 ou 1077, une cathares a été condamné au bûcher par l'évêque de Cambrai et son chapitre.

Autres Cathares, en dépit de l'intervention de l'archevêque, ont été donnés leur choix par les magistrats de Milan entre rendre hommage à la Croix et le montage du bûcher. De loin le plus grand nombre a choisi ce dernier ».

Avant tout, pour comprendre la portée de ce qui se passe ici, il faut savoir que le Seigneur n'a jamais demandé d'adorer la croix ; tout au contraire, il la présente comme étant un objet qui appelle la malédiction. Pour le découvrir, je vous invite à lire le chapitre intitulé *« Perfide héritage païen entériné et magnifié par la dominatrice des nations »*. Nous pouvons maintenant en revenir à ce texte.

Ainsi, c'est un choix inqualifiable que les prélats catholiques proposaient à ceux reconnus hérétiques. Ces deux options étaient des plus tortueuses :

> *Soit obtempérer et adorer la croix, et par là même rejeter Dieu en vénérant autre chose que lui, et cela en transgression du premier et du deuxième des dix commandements.*
>
> *Ou accepter de rejeter la croix et finir brûlé sur l'infâme bûcher.*

La foi étant plus forte que la mort, beaucoup choisirent le bûcher au lieu de renier le Seigneur.

Ainsi, ce sont de courageux et fidèles enfants de Dieu que l'Église catholique a persécutés et tués.

Ce faisant, cette religion a rempli les critères de persécution et de mort que la petite corne ainsi que le léopard apocalyptique à sept têtes et dix cornes devaient mener contre le peuple de Dieu.

Nous l'avons vu, pour cet homme, ledit **« saint »** Augustin, la mort était une des solutions pour abaisser les ennemis de la foi, pour que les survivants, graciés, soient contraints à se soumettre.

Il fallait la guerre pour vivre ensuite dans la paix.

Forte des bases sanglantes léguées par ledit *« saint »* Augustin, l'Église catholique a établi des doctrines, qu'elle a fait appliquer en s'appuyant sur les dominateurs des nations : *rois et empereurs.*

Pour poursuivre, je vous dirais que cet homme était rempli de lui-même et, dans sa superbe, il méprisait le petit peuple, ainsi que tous ceux qui n'étaient pas de l'ordre des prélats catholiques.

Il est important de noter que la définition de l'hérétique fut fondamentalement établie sous la plume de saint Augustin qui reconnaissait que l'hérésie venait du fait que le peuple lisait par lui même la parole de Dieu.

Voici ce qui est écrit en la matière *[Extrait de la Lettre "Magno et acerbo" à l'archevêque de Moghilev, 3 septembre 1816. Traduction de la Bible] :* **« Les hérésies en effet, dit Augustin, tirent leur origine du seul fait que les Écritures qui sont bonnes ne sont pas bien comprises, et que ce qui n'a pas été bien compris en elles est affirmé en outre avec audace et témérité.**

"Et si nous sommes affligés de ce qu'il n'est pas rare que les hommes les plus considérés en raison de leur piété et de leur sagesse aient failli dans l'interprétation des Écritures, que ne faudrait-il pas craindre si les Écritures traduites en n'importe quelle langue vulgaire étaient livrées à la libre lecture du commun ignorant, qui le plus souvent ne juge pas en vertu d'un choix mais en vertu d'une certaine témérité" […] ».

Saint Augustin déclara le peuple inapte à lire par lui-même la Bible, et en déduisit que les hérésies venaient du fait que le peuple la lisait.

> *Il avait en outre déclaré que traduire la Bible en plusieurs langues était une base faisant naître l'hérésie.*
> *L'Église catholique a, des siècles plus tard, interdit que la Bible soit écrite dans une autre version ou langue que la Vulgate catholique qui était en latin.*

Voici un texte qui présente l'Interdiction de traduire la Bible décrétée par l'Église catholique *[Décret de l'Église catholique sur l'invocation, la vénération et les reliques des saints, et sur les saintes images, Règle 3 ; du 3 décembre 1563] :*

« Les traductions d'écrivains même ecclésiastiques qui jusqu'ici ont été publiées par des auteurs condamnés, sont permises dès lors qu'elles ne contiennent rien qui soit contraire à la sainte doctrine.

Quant aux traductions de l'Ancien Testament, elles ne pourront être permises qu'à des hommes doctes et pieux, selon le jugement de l'évêque, dès lors qu'ils utilisent ces traductions comme des explications de l'édition de la Vulgate, pour comprendre la sainte Écriture, et non comme un texte sain.

Quant aux traductions du Nouveau Testament qui sont faites par des auteurs de la première classe' de cet Index, elles ne seront permises à personne, *parce que habituellement il résulte de leur lecture peu de profit, mais beaucoup de danger.*

Mais s'il circule des commentaires avec des traductions qui sont permises ou avec l'édition de la Vulgate, s'ils ont été expurgés des passages suspects par la faculté de théologie d'une université catholique ou par l'inquisition générale, ils pourront être permis à ceux à qui sont permises également les traductions […] ».

Dans cet autre texte, l'Église catholique décrète que la Bible Vulgate est la seule Bible à être la Parole de Dieu *[Lettre "Magno et acerbo" à l'archevêque de Moghilev, 3 septembre 1816.Traduction de la Bible] :*

« […] Si la sainte Bible est admise en langue vulgaire en tous lieux, sans discrimination, il en résulte plus de dommage que d'utilité" 1854.

Étant donné qu'en outre, en vertu de la prescription bien connue du concile de Trente 1506, l'Église romaine reconnaît seulement l'édition de la Vulgate, elle rejette les traductions en d'autres langues et ne permet que celles qui sont éditées avec des annotations tirées de façon appropriée des écrits des Pères et des docteurs catholiques, *afin qu'un si grand trésor ne soit pas ouvert aux conceptions des innovateurs, et que l'Église répandue partout dans le monde se serve de la même langue et des mêmes mots […].*

Puisque en effet nous constatons dans la langue vulgaire beaucoup de différences, de diversités et de changements, une liberté sans frein des traductions de la Bible ébranlerait effectivement cette immutabilité qui est le propre du témoignage divin, et la foi elle-même chancellerait, d'autant que parfois une seule syllabe décide de la vérité d'un dogme.

C'est pourquoi dans leurs machinations biaisées et abominables les hérétiques avaient coutume, en éditant des bibles en langue vulgaire (dont l'étonnante diversité et les contradictions cependant font qu'ils s'accusent et se déchirent eux-mêmes les uns les autres), de chercher à imposer insidieusement leurs erreurs respectives en les enveloppant de la magnificence plus sainte de la Parole divine ».

Comprenez-vous ce qu'impliquait cette doctrine ? Durant des siècles des peuples entiers ont été obligés d'entendre la parole de Dieu par le biais de prêtres qui la lisaient en Latin.

Le latin était comme maintenant une langue que seuls les lettrés et les prélats catholiques maîtrisaient, de sorte que, même quand la parole de Dieu était dite à la messe, elle ne pouvait édifier celui qui l'entendait, cette langue étant une langue barbare pour elle.

L'Église catholique agissait ainsi alors que la parole de Dieu demande dans *[1 Corinthiens 14 versets 5-23],* que si dans une assemblée une personne parle une langue que les autres ne comprennent pas, il faut un traducteur ou une traduction.

A défaut, il doit se taire car il n'édifie pas ceux qui l'écoutent sans le comprendre. Ce petit détail n'était vraisemblablement pas important pour l'Église catholique, puisque, durant des siècles ces cultes ne se firent qu'en Latin.

saint Augustin institua, par ses écrits, la base des critères qui permettront, des siècles plus tard, à l'Église catholique, d'interdire la Bible au peuple. A mon sens, en clamant que le petit peuple était trop inculte pour lire la Bible, il est l'un de ceux qui a le plus nuit à la propagation de la parole de Dieu !

Ces bases ont permis que durant des siècles, l'Église catholique a pu interdire la Bible et plonger le monde par-là même dans une période d'obscurantisme spirituel sans précédent.

Le fruit que cet homme a porté a servi à glorifier puissamment le démon, en maintenant les hommes dans les ténèbres de l'erreur.

Beaucoup demeurent encore dans cet état jusqu'à ce jour, d'où l'utilité de ce livre, ainsi que tous ceux qui présentent la vérité destinée à libérer les âmes.

Dans cet écrit, que nous venons de voir, on trouve son veto à une Bible accessible au peuple. Afin de comprendre d'où découlait tout ce flot de textes iniques que saint Augustin a écrits, il faut en revenir à ce qu'il disait lui-même de sa source d'inspiration.

Dans le texte qui suit, saint Augustin nous présente d'où lui venait son inspiration *[Rétractations] :* **« Je les écrivis selon mon goût et mon amour,** *pour trouver la vérité sur les choses que je souhaitais le plus de connaître,* **m'interrogeant moi-même et me répondant, comme si nous fussions deux, la Raison et moi, quoique je fusse seul : de là le nom de Soliloques donné à cet ouvrage ».**

En lisant ces lignes où saint Augustin décrit les bases de son inspiration, mon premier ressenti, ce n'est pas l'Esprit de Dieu qui était à la manette, mais les sens de l'auteur.

Quand je lis ces lignes, je n'y vois que les bases de la schizophrénie :

> *Il se parle à lui-même. Il se pose tour à tour des questions et répond ! Il ne dit pas qu'il porte une réflexion sur un sujet et l'approfondit, mais il dit qu'il était deux, sa raison d'un côté et lui d'un autre.*
>
> *Quand nous analysons ses écrits, nous nous rendons compte qu'ils sont le fruit d'un esprit très malade et – pervers, qui chercha par tous les moyens à préserver son* **« précieux »** *– le dogme catholique – !*

Le fruit de la schizophrénie de saint Augustin l'amena à œuvrer comme le pire des serial killers.

Si un homme avait agi ainsi en ce siècle, il serait enfermé, et passerait sur la chaise électrique si son pays pratiquait ce type de mort.

Mais pour saint Augustin, ces myriades de morts que ses écrits ont générées, il est jusqu'à ce jour couvert de lauriers.

Voici comment l'Église catholique le présente dans ce texte *[Catéchisme de persévérance troisième XXVe Leçon IK Christianisme conservé et propagé (IVe et Ve Siècles)] :*

« En descendant au tombeau, Ambroise ferma pour ainsi dire la brillante génération de tant d'hommes illustres, qui avaient éclairé, défendu, édifié l'Église pendant le quatrième siècle.

Mais, plus heureux que bien d'autres, le grand docteur se survécut à lui-même dans **son incomparable disciple saint Augustin.**

Quand Ambroise n'aurait eu d'autre titre au souvenir de la postérité, que d'avoir conquis Augustin à l'Église, c'en serait assez pour lui assurer la reconnaissance des siècles.

Cette nouvelle lumière du christianisme, ce fléau des hérésies, ce génie le plus vaste et le plus varié, cet esprit le plus subtil et le plus pénétrant […].

Cet homme dont le nom seul est un éloge ».

Comme vous le constatez, l'Église catholique vénère jusqu'au nom de saint Augustin, qui est dépeint comme étant à lui seul un éloge.

Il est présenté comme étant la lumière du christianisme, le fléau des hérétiques. Il est montré comme étant un génie : *oui, il le fut selon moi, mais un génie du mal !*

Saint Augustin occupe une si grande place au sein du dogme catholique que des prières appellent les catholiques à avoir, entre autres comme modèle saint Augustin *[Catéchisme de persévérance troisième XXVe ; leçon IK Christianisme conservé et propagé (IVe et Ve Siècles)] :*

« O mon Dieu, qui êtes tout amour ! Je vous remercie de nous avoir donné des maîtres et des modèles comme saint Ambroise et saint Augustin :

Faites-nous part de leur fermeté dans la foi et de leur profonde humilité […] ».

Nous voilà arrivés à la fin de cette première partie réservée à saint Augustin. Maintenant que vous avez découvert la vérité, je vous demande :

> *En quoi les écrits dudit "saint" Augustin sont-ils différents de la pensée des dictateurs qui bombardent ceux qui ne veulent point se soumettre à leur domination ?*
>
> *En quoi les guerres saintes menées par l'Église catholique, sous couvert des écrits de saint Augustin, par le biais entre autres des croisés, afin de soumettre au dogme catholique des populations qui rejetaient sa domination, est-elle différente de la dictature que mènent les dictateurs qui déciment sans pitié leur propre peuple en vue de le soumettre à leur tyrannie ?*

Forts des bases doctrinales que saint Augustin leur a laissées, nous le verrons dans le prochain chapitre, les inquisiteurs ont torturé et brûlé sans pitié ni remords un nombre inimaginable d'innocents qui n'avaient comme seul tort que celui d'aimer Jésus-Christ, et de vouloir demeurer fidèles à la Parole de Dieu.

> *Il est temps que les infamies de ce dément que fut saint Augustin soient exposées au grand jour, afin que justice puisse être rendue à cette multitude de martyrs que ses écrits ont enfantée ! Imagineriez-vous, en ce siècle, un lieu ou un État qui glorifierait, en toute impunité, les œuvres d'Hitler ou des nazis ? Non ! Car ce serait une incitation à la haine.*
>
> *Ce qui est un crime punissable par la loi. Mais pour saint Augustin, qui fut pire qu'Hitler, son nom et son œuvre sont portés jusqu'à ce jour en gloire par l'Église catholique.*
>
> *Il est temps que cette infamie cesse et que le nom de ce bourreau, de ce serial killer aille rejoindre dans la honte et la poussière celui de tous ses congénères !*

1.2 Les fruits sanglants de l'héritage du "saint" chevalier félon

Pour commencer ce chapitre, je vous dirais que les enseignements que nous apportons à nos enfants, disciples ou subordonnés, deviennent conviction et style de vie.

La conviction qu'un maître insuffle à ses disciples est un petit feu qui, s'il trouve un terrain propice, embrassera tout sur son passage.

L'influence qu'une personne que l'on aime et respecte a sur nous et sur nos choix à des répercussions qui vont au-delà de ce que cette personne pourrait espéré. L'emprise que ce type de personnes peut avoir sur un esprit ignorant ou fragile peut être terribles.

> **Exemple :** *j'ai eu à vivre une expérience, mignonne mais marquante, avec des enfants que j'ai élevés – une fille et un garçon –. Un jour, le plus jeune (le garçon) vient vers moi en vue d'un conseil (il avait environ 7 ans). Il est venu chercher des lumières pour un problème très "épineux". Sa grande sœur – ils avaient cinq ans d'écart – lui avait dit quelques semaines plus tôt que la cause de l'appendicite venait du fait que l'on avalait des poils de brosse à dents en se lavant les dents.*
>
> *Et que bien souvent, on ne s'en rendait pas compte. Comme sa maman venait d'être opérée de l'appendicite, ne voulant pas passer par là, pendant des jours notre jeune ami a eu la phobie de cette chose terrible qu'est la brosse à dents, car elle donne l'appendicite à notre insu. Le pot aux roses fut découvert par leur maman qui se rendit compte que la brosse à dents du sieur était délaissée. Elle voulut comprendre pourquoi un tel divorce entre lui et sa brosse à dents, avait été consommé.*
>
> *Il lui raconta l'histoire. Quand la maman sut, elle fut outrée. Mais aussi très amusée. Elle lui expliqua donc ce qui causait l'appendicite. Mais le souci, c'est que l'enseignement de la grande sœur était si bien ancré dans son esprit, que son cœur ne savait plus laquelle des deux croire.*

La seule solution qui restait à notre jeune victime de vidéo gag – sans vidéo – était d'en référer aux hautes autorités – donc à moi –, qu'il savait être en mesure de résoudre son dilemme : Qui croire sa sœur ou sa maman ? Et ce n'est que quand il s'est rendu compte que ma version était la même que celle de sa maman que ses yeux se sont ouverts, et que la farceuse fut découverte et sermonnée par sa victime !

Je vous ai raconté cette histoire pour vous présenter un exemple concret de l'influence que peuvent avoir sur nous les enseignements d'une personne en qui nous avons confiance.

Nous avons des exemples dans l'histoire de disciples ou d'adhérents à une doctrine ou à un courant de pensée qui ont porté des fruits conformes à leurs maîtres à penser et qui les ont même dépassés.

Ce fut le cas pour les inquisiteurs !

L'histoire nous apprend que les inquisiteurs étaient des hommes cruel, sanguinaires et sans pitié. Mais cette cruauté n'était pas fondée sur des pulsions ou des travers morbides, mais sur une scrit observance des texte catholique.

Le dogme catholique, étant basé sur l'observance des écrit de leur père, le plus illustre nous l'avons déjà vue, étant saint Augustin dont les écrit sont la colone vertébrale de l'oeuvre catholique.

Ce faisant, les inquisiteurs agissaient avec une foi totale dans les écrits de saint Augustin – dont nous avons déjà, hélas, pris connaissance –, qui présentaient la torture et le trépas des hérétiques comme contribuant à leur salut.

C'est donc afin de sauver les âmes de ceux déclarés hérétiques du feu de l'enfer que les inquisiteurs les faisaient brûler de façon littérale.

Il n'y a pas pire qu'une personne qui a été conditionnée à penser que le bien est le mal et vice versa.

Ainsi, en ce siècle, un idéaliste qui a été conditionné à faire couler le sang, pour une cause qu'il croit bonne, ira jusqu'à se faire sauter avec une bombe pour permettre à ses idées de subsister.

Du temps de l'Inquisition, ces hommes étaient prêts à tout pour maintenir la gloire de la toute-puissance de la Rome papale. Ils n'avaient d'autre ambition que de la servir.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos *[Publication d'informations écrites par Joseph Blotzer. Transcrit par Matt Dean. L'encyclopédie catholique, volume VIII. Publié 1910 ; Robert Appleton Société. Inquisition Information catholique II. La répression d'hérésie par l'institution connue que l'Inquisition A. L'inquisition du Moyen Age (2) Le nouveau tribunal (A) sa caractéristique essentielle] :*

« Le pape n'a pas établi l'Inquisition est un tribunal distinct et séparé, ce qu'il fit fut de nommer des juges spéciaux, mais permanente […]. Juste à ce moment surgirent deux nouvelles commandes, les dominicains et les franciscains, dont les membres, par leur formation théologique supérieure et d'autres caractéristiques, semblait éminemment pour accomplir la tâche avec succès inquisitoire entier.

Il était sûr de supposer qu'ils n'étaient pas seulement doté des connaissances nécessaires, mais qu'ils seraient aussi, tout désintéressement et sans se laisser influencer par des motifs mondains, ne semblait uniquement ce leur devoir pour le bien de l'Église.

De plus, il y avait lieu d'espérer que, en raison de leur grande popularité, ils ne rencontrent pas trop d'opposition.

Il semble donc pas anormal que les inquisiteurs doivent avoir été choisis par les papes prevailingly de ces commandes, en particulier de celle des Dominicains.

Il est à noter qu'il, toutefois, que les inquisiteurs ne sont pas choisis exclusivement à partir des ordres mendiants, *même si le sénateur de Rome sans doute voulu telles lorsque dans son serment d'office (1231). […] En 1233 un rescrit de Grégoire IX, en touchant ces questions, a été envoyée simultanément aux évêques du sud de la France et pour les prieurs de l'Ordre Dominican.*

Nous savons que les Dominicains ont été envoyés comme des inquisiteurs en 1232 à l'Allemagne le long du Rhin, dans le diocèse de Tarragone en Espagne et en Lombardie […].

Nous trouvons l'Inquisition en pleine activité dans tous les pays d'Europe centrale et Europe de l'Ouest – dans le comté de Toulouse, en Sicile, d'Aragon, de la Lombardie, la France, Bourgogne, de Brabant, et l'Allemagne […] ».

Les agissements pourraient laisser penser que les inquisiteurs ont œuvré afin de se remplir les poches ; qu'ils étaient des hommes intéressés et avides de gain.

Pourtant, ce ne fut pas toujours le cas. En instituant les bases du ministère inquisitorial, les hauts dignitaires de l'Église catholique s'étaient assurés que ceux qui seraient choisis comme inquisiteurs ne se laisseraient pas corrompre par l'appât du gain.

En outre, la papauté s'est assurée que les inquisiteurs seraient totalement fidèles au dogme de l'Église catholique et au pape.

Pour éviter tout risque de dérive ou de tentation, c'est au sein d'ordres de moines mendiants, qui avaient fait vœu de pauvreté, que les prélats catholiques enrôlaient généralement les inquisiteurs.

Ces hommes étaient déjà, pour la plupart, des fanatiques qui avaient appris à vivre humblement afin de pouvoir servir la Rome papale.

Ils ont donc pu coller à la perfection à l'image de l'inquisiteur, qui devait être un homme désintéressé et totalement dévoué à sa cause.

> *Un des autres atouts de ces ordres de moines mendiants, résidait dans le fait que le peuple les connaissait déjà pour leur piété et leur désintéressement.*

Leur humilité, les menant à tout délaisser pour la gloire de Dieu, leur ouvrait les cœurs et les portes de ceux qu'ils visitaient.

Ce faisant, telle l'araignée qui attend que sa proie se soit elle-même emmêlée dans sa toile, étaient les inquisiteurs.

Grande demeurait leur malice et leurs interrogatoires étaient basés sur le mensonge pour amener ceux qu'ils interrogeaient à parler. Voici un exemple de la formation de base, que recevaient les inquisiteurs *[Nicolas Eymeric, Directorium Inquisitorium (Heroch, Page 145)] :*

« L'inquisiteur se doit de se comporter de façon amicale et comme s'il connaissait déjà toute l'histoire. Il doit jeter un coup d'œil à ses papiers en disant : "Il est évident que vous ne me dites pas la vérité". Ou bien, il peut prendre un document en main et feindre la surprise en annonçant :

"Comment pouvez-vous me mentir à ce point alors que ce rapport contredit tout ce que vous m'avez raconté ?"

Il doit ensuite continuer : "Confessez-vous simplement-vous voyez bien que je sais tout" ».

Les inquisiteurs étaient formés pour paraître sympathiques à ceux qu'ils interrogeaient. L'objectif était de les amener à baisser la garde afin de porter au moment opportun l'estocade fatale.

Les inquisiteurs étaient passés maîtres dans l'art de jouer sur les consciences, et l'arme par excellence qu'ils utilisaient était la peur, surtout celle des tourments éternels.

Une fois ce climat morbide installé, les inquisiteurs pouvaient amener leurs victimes à faire ce qu'ils voulaient.

Pour inciter la populace à livrer ceux qui ne se pliaient pas au dogme catholique, les inquisiteurs jouaient sur la crainte de la damnation éternelle et de l'enfer.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos dans la *[Déclarations, Actes et Édits de la Juridiction royale et le Saint-Office de l'Inquisition Valencia, 1568] : « Nous, Docteur Andres de Palacio, Inquisiteur contre l'hérésie et la perversité apostolique […].*

À tous les fidèles Chrétiens […] déclarer et de montrer les choses qu'ils avaient vues, connues et entendues raconter à propos de toute personne, vivante ou morte, qui avait dit ou fait quoi que ce soit contre la Sainte foi catholique […].

Qui disent des choses scandaleuses contre notre sainte foi catholique et contre les fonctionnaires de l'Inquisition ; ou qui influencent tout infidèle qui pourrait avoir été attiré vers le catholicisme à s'abstenir de se convertir ;

Qui affirment que le Saint Sacrement de l'autel n'est pas le corps et le sang véritables de Jésus Christ notre Sauveur, et que Dieu ne peut pas être omniprésent ; ou tout prêtre retenant cette opinion condamnable, qui récite et célèbre la messe, en ne prononçant pas les saintes paroles de la consécration […].

Si quelqu'un apprend que, dans une maison, les gens se rassemblent afin de participer à des services religieux ou lire la Bible en langue vulgaire ou accomplir d'autres cérémonies judaïques, et si quelqu'un sait que, quand quelqu'un est sur le point de partir en voyage, certaines paroles de la loi de Moïse lui sont adressées et une main est placée sur sa tête sans faire le Signe (de la Croix) […].

Et ainsi vous pouvez être traités comme ceux qui ont souffert l'excommunication et comme étant complices des hérétiques, de diverses manières ; mais, si vous le désirez, agissez avec bienveillance et pour que vos âmes ne puissent être perdues […].

Autrement, la période ayant passé, les remontrances canoniques ayant été répétées conformément à la loi, des démarches seront entreprises pour distribuer et promulguer la peine d'excommunication contre vous, dans et par ces documents ;

Et par une telle excommunication, nous commandons que vous soyez publiquement dénoncés ;

Et si, après une autre période de neuf jours, vous persistez dans votre rébellion et excommunication, vous serez excommuniés, rendus anathèmes, maudits, isolés et séparés, en tant qu'associés du diable, de l'union avec, et de l'inclusion dans, la sainte Mère-l'Église et de ses sacrements.

Et nous commandons les curés, les recteurs, les aumôniers, et les sacristains et toutes les autres personnes religieuses ou ecclésiastiques de considérer et de traiter la personne mentionnée ci-dessus comme excommuniée et maudite *pour avoir encouru la colère et l'indignation du Dieu Tout-Puissant et de la glorieuse Vierge Marie, Sa Mère, et des apôtres béatifiés Saint Pierre et Saint Paul, et de tous les saints de la Cour céleste ;*

Et que sur de telles personnes rebelles et désobéissantes qui cacheraient la vérité concernant les choses mentionnées ci-dessus, tombent les fléaux et les malédictions qui sont venus sur le Roi Pharaon et son armée pour ne pas avoir obéi aux commandements divins ;

Et que la même pénalité d'excommunication divine les entourent, comme elle a entouré les habitants de Sodome et de Gomorrhe, qui ont tous péri par les flammes ;

Et de Dathan et d'Abiram qui ont été engloutis dans la terre pour les grandes délinquances et les grands péchés qu'ils ont commis dans la désobéissance et la rébellion contre notre Seigneur Dieu ;

Et qu'ils soient maudits en mangeant et en buvant, au réveil et dans le sommeil, en venant et en allant.

Maudits soient-ils dans la vie et la mort, et qu'ils soient endurcis à jamais afin que leurs péchés et le diable soient comme leur main droite pour toujours ; que leur vocation soit pécheresse et que leurs jours soient peu nombreux et mauvais ; que leur substance soit pour la jouissance des autres et que leurs enfants soient des orphelins et leurs épouses des veuves.

Que leurs enfants soient à jamais dans le besoin et que personne ne les aide ; qu'ils soient chassés de leurs maisons et dépossédés de leurs biens par les usuriers ; et qu'ils ne trouvent personne ayant de la compassion pour eux ; que leurs enfants soient ruinés et bannis et leurs noms également ; *et que leur méchanceté soit toujours présente dans la mémoire divine.*

Que leurs ennemis les vainquent et les dépouillent de tout ce qu'ils possèdent dans le monde ; et qu'il errent de domicile en domicile sans secours.

Que leurs prières soient tournées en malédictions ; et maudits soient le pain et le vin, la viande et le poisson, les fruits et toute autre nourriture qu'ils mangent […]. *Maudits soient-ils à Satan et à Lucifer et à tous les diables en enfer et que ceux-ci soient leurs seigneurs et les accompagnent de nuit et de jour […] ».*

L'Église catholique enseigne que celui sur qui est porté l'anathème est condamné et rejeté de Dieu.

Ce qui, selon les dogmes de l'Église catholique, le destinait à subir la damnation éternelle et les tourments de l'enfer.

Ayant cité les fléaux que Dieu fit pleuvoir sur l'Égypte, l'Église catholique, dans ce texte inquisitorial, appelle divers types de malédictions sur ceux reconnus comme hérétiques ou qui les aident.

Ce faisant, par peur des tourments qui attendaient ceux qui protégeaient et dissimulaient les hérétiques, le peuple finissait par les dénoncer, fussent-ils des membres de leur famille.

C'est ainsi que ceux qui avaient appris à craindre Dieu par le biais du dogme catholique préféraient vendre un fils, un mari, une épouse, un parent etc., plutôt que de risquer d'être damné et de brûler en enfer.

> *Ce qui motiva les inquisiteurs dans leurs œuvres fut qu'ils étaient des hommes de conviction, qu'ils avaient foi d'œuvrer pour le bien.*

Dans le texte *[Pour en finir avec le Moyen Âge, Points, 1977, p. 103. Le chapitre : l'index accusateu],* nous voyons que les inquisiteurs étaient convaincus qu'ils œuvraient afin de sauver la société du fléau qu'était l'hérésie : **« Tout accident spirituel semble dans ce contexte plus grave qu'un accident physique. Sous bien des rapports, l'Inquisition fut la réaction de défense d'une société pour laquelle, à tort ou à raison, la préservation de la foi semblait aussi importante que de nos jours celle de la santé physique ».**

Il est important de comprendre l'état d'esprit des inquisiteurs pour concevoir l'image qu'ils avaient de ceux qui étaient reconnus comme étant hérétiques.

> **Exemple :** *imaginez que vous ayez acheté un adorable chiot pour votre fils de* **3 ans,** *et que tous deux aient grandi ensemble, de sorte que, devenus adultes, votre chien est considéré comme un membre de la famille.*
> *Il est tellement choyé que vos voisins ont l'impression qu'il est mieux traité que bien des êtres humains : il a des bijoux « bling bling », il dort dans le lit de votre fils, etc.*
> *Mais un jour, votre chien se retrouve mêlé à une violente bagarre avec un autre qui le mord.*
> *Une fois rétabli, il a changé du tout au tout ; l'adorable toutou est devenu une bête hargneuse et sanguinaire.*
> *Lui, qui jamais n'aurait fait de mal à une mouche, vient d'étrangler votre chat avec lequel il fut élevé et qui a toujours été son pote, au point de manger tous deux dans la même gamelle, sans se chamailler.*
> *Que feriez vous suite à cette effroyable scène ?*
> *Afin de préserver votre famille de ce chien [car il n'est plus le gentil compagnon, mais bien une bête sanguinaire], vous le feriez certainement piquer. Ce geste se fera malgré tout l'amour que vous lui portiez, car l'objectif est désormais avant tout de préserver votre famille.*

Mus par ce type de réflexion, dans leur passion aveugle, les inquisiteurs afin de préserver la foi catholique ont fait couler des rivières de sang d'innocents ; sans pour autant se laisser émouvoir par ces morts. Comme les écrits de saint Augustin prônaient que la violence et la mort étaient salutaires aux hérétiques, les inquisiteurs étaient sans pitié et implacables, car ils avaient la certitude qu'ils marchaient vers la vérité.

Pour eux, le fait de tuer et de torturer n'était qu'un moyen afin de sauvegarder la foi. Le peuple de Dieu étant présenté de façon allégorique dans les saintes Écritures, comme étant un corps humain souffrant dans sa totalité dès lors que le plus petit membre est malade.

La Bible dit aussi de façon imagée, qu'il vaut mieux couper un membre infecté que de perdre le salut.

Ces allégories furent reprises de façon littérale par l'Église catholique, qui en est venue, pour sauver tout le Corps de Christ (*l'Église*), de faire par les inquisiteurs périr le membre infecté, qu'étaient pour eux les hérétiques.

De même que le chirurgien coupe sans aucune hésitation un membre gangrené afin de sauver tout le corps, c'est sans aucune pitié que les inquisiteurs traquaient, torturaient et brûlaient ceux qu'ils reconnaissaient comme hérétiques, et qui gangrenaient leur mère (*l'Église catholique*).

Cette philosophie les rendait d'autant plus dangereux et insensibles.

Dès lors qu'un individu devient fanatique au point de penser que la purification doit passer par la mort de ceux qu'il considère être un danger pour sa caste, c'est la porte ouverte à des actes de barbarie sans nom. Le besoin de préserver sa famille, ses proches peut amener les plus pacifiques des hommes à devenir les plus sanguinaires des ennemis.

C'est ce qui se passa lors des guerres saintes, où, forts des écrits de saint Augustin prônant que la guerre était un bon moyen pour sauvegarder la foi catholique, les croisés ont massacré des peuplades au nom de cette **"sainte"** foi catholique.

L'histoire nous apprend que les inquisiteurs et les croisés ont été aussi impitoyables qu'aveugles spirituellement, car ils étaient guidés, non par la parole de Dieu, mais par le dogme catholique et surtout les écrits du dit *"saint" Augustin*.

Selon moi, ils n'ont pas agi par méchanceté, ils étaient mus par leur foi aveugle dans les préceptes de saint Augustin.

Ses écrits inculquaient qu'il était salutaire, pour ceux qui rejetaient le dogme catholique – Et qui était reconnus comme hérétique –, d'être torturés et mis à mort.

Les inquisiteurs et les croisés ont donc massacré sans aucune pitié une multitude d'innocents qui n'avaient commis pour seul crime que de ne croire qu'à la parole de Dieu.

Dès lors, tous ceux qui étaient reconnus comme hérétiques étaient considérés comme de la chair à canon lors des guerres saintes et des croisades que l'Église catholique a menées.

> *Mus par la foi qu'ils portaient dans les enseignements de saint Augustin, ces martyrs n'avaient pas, pour les croisés et les inquisiteurs, plus de valeur que les bûches destinées au feu d'une cheminée durant l'hiver. Quand je vois l'influence de saint Augustin sur les actes de ses disciples, je me rends compte à quel point les enseignements que nous recevons de nos pères sont des puissances pour le bien ou le mal.*
>
> *C'est à cause de ce conditionnement que la meute catholique a massacré les Huguenots à la Saint-Barthélemy, où ont été décomptés environ* **3 000 morts à Paris et près de 10 000 en province.** *Ce fut une boucherie sans nom orchestrée méthodiquement, aboutissant à ce que la différence entre la rue et le sang répandu ne soit pas perceptible ce jour-là.*
>
> *Ce ne fut pas pour moi une guerre mais une exécution. La ville étant fermée, aucun protestant ne pouvait s'enfuir. Même ceux qui étaient déjà à terre étaient repassés par les armes afin qu'aucun survivant ne puisse s'en sortir.*
>
> *Ce jour-là, le massacre n'épargna personne : les hommes, les femmes, les enfants, les nourrissons, les vieillards protestants furent tués sans pitié par les catholiques. Ce jour-là les élèves de saint Augustin auraient fait sa fierté, car ils ont été sans pitié et d'une sévérité inconnue des pires des animaux.*

Le massacre de la Saint-Barthélemy est le type même des exemples de conditionnements violents qu'une doctrine finit, avec le temps, par enfanter chez ses adeptes.

À la Saint-Barthélemy, le peuple chrétien étant privé des lumières salvatrices de la Parole de Dieu, et mu par les enseignements légués par saint Augustin, qui avaient tout au long des siècles fleuri, a mûri en portant un fruit abondant d'abomination et de cruauté.

Les divers massacres que les catholiques ont perpétrés sur les protestants, au travers des siècles, ont été faits par des gens qui, à l'instar des nazis, étaient conditionnés à tuer sans pitié une peuplade devenue pour eux de la *"vermine"* à éradiquer.

Les écrits de saint Augustin, à l'instar des doctrines nazies, préparaient l'âme de ses adeptes à commettre les plus grandes abominations sous couvert d'une idéologie. Pour bien prendre la portée de ce type d'endoctrinement, je vous donne une image forte.

> **Exemple :** *deux fervents chrétiens se rencontrent au Moyen Age, l'un est catholique et l'autre est Protestant. Ils entament une discussion et le catholique atteste que le dogme catholique est au dessus de la Bible. Le protestant lui répond :*
> *J'ai lu dans la Bible que les œuvres des hommes passeront, mais que seule la parole de Dieu dure éternellement. Donc ce qui est éternel étant pérenne est plus important que les enseignements passagers des hommes. Où sont les enseignements des grands hommes du passé ? Ils ont souvent sombré dans l'oubli alors que la parole de Dieu, elle, dure éternellement.*
> *La discussion se termine. Le catholique – qui était un inquisiteur infiltré – rentre chez lui pour souper.*
> *Alors que le protestant soupera de torture en torture pour finir par recevoir la sérénade crépitée par les flammes qui le consumeront au clair de lune.*

Cette image que je viens de vous donner semble être une fable. C'est cependant bien ce qu'ont subi ceux qui n'avaient comme seule base de foi que la parole de Dieu et qui tombaient entre les mains des perfides inquisiteurs.

Quand j'analyse toute la souffrance que les Romains ont pu infliger aux chrétiens, je me dis qu'elle fut moins traumatisante pour leurs victimes (*bien que terrible*), que les rivières de sang de martyrs que l'Église catholique a fait couler au travers des siècles.

Il est normal de s'attendre à une telle cruauté chez un peuple païen comme les Romains accoutumés à torturer, et qui crucifiaient et tuaient leurs ennemis par mille moyens les plus barbares les uns que les autres.

Cela l'est beaucoup moins de ceux se positionnant comme étant les représentants du grand berger d'Israël qui nous a laissé comme enseignement la tolérance et l'acceptation des différences de l'autre.

Les décrets de l'inquisition étaient particulièrement inhumains, car ils imposaient une totale absence d'indulgence ou de compassion pour ceux déclarés hérétiques. Ceci nous renseigne *[Cardinal Caraffa, 1542. Texte tiré de Durant, The reformation, Page 925] :*

« Aucun homme ne doit s'avilir en faisant preuve de tolérance vis à vis des hérétiques quels qu'ils soient […] ».

La mère devait voir son enfant brûler sans manifester de compassion sous peine d'enfreindre la loi et d'être elle-même exposée comme le fut sa progéniture. Car les sympathisants des hérétiques étaient eux-mêmes déclarés hérétiques et par conséquent condamnés à partager leur sort. La *[Déclarations, Actes et Édits de la Juridiction royale et le Saint-Office de l'Inquisition Valencia, 1568]* présente ces faits :

« […] Et si une personne encourant lesdites excommunications et malédictions devait persister dans ces choses pour l'espace d'une année, elle devrait être considérée elle-même comme un hérétique et sera poursuivie par la même procédure que celle utilisée contre les hérétiques ou les suspects du crime d'hérésie.

[…] (Article : tous ceux qui savent quoi que ce soit à propos des choses mentionnées dans cet édit ou à propos d'autres hérésies et qui ne se présentent pas pour les dénoncer et les déclarer, sont excommuniés par la présente ».

Dans cette période d'obscurantisme, il ne faisait pas bon être un libre penseur. Ils étaient assimilés à tous ceux qui cherchaient à servir Dieu en rejetant le dogme catholique et risquaient d'être brûlés sur le bûcher.

Dans le texte *[Jean le Rond d' Alembert, Lettre au roi de Prusse, 9 avril 1773],* nous voyons que les inquisiteurs torturaient tous ceux qui osaient penser par eux-mêmes : *« Votre Majesté n'a pas d'idée* **de la détestable inquisition qu'on exerce sur tous les ouvrages, et des mutilations intolérables qu'on fait essuyer à tous ceux qu'on croit capables de dire quelques vérités ».**

L'Inquisition devint la main vengeresse catholique, qui traquait sans merci tous ceux soupçonnés d'hérésie et, grâce aux délations, tous ceux soupçonnés à tort ou à raison de violer un décret de l'Église.

Les inquisiteurs et les croisés étaient des hommes sanguinaires, dont la férocité et la cruauté avec lesquelles ils œuvraient étaient considérées comme faisant partie des événements les plus cruels, les plus sombres de l'histoire de l'humanité et comme étant d'une férocité sans pareille.

Le texte *[Durant will : The Age of Faith, Pages 784]* présente la cruauté dont ont fait preuve les inquisiteurs et les croisés, comme ayant été pire que celle des bêtes féroces : *« Avec toute l'indulgence requise d'un historien et autorisée à un chrétien,* **nous nous devons de considérer l'Inquisition, ainsi que les guerres et les persécutions de notre époque, comme faisant partie des événements les plus sombres de l'histoire de l'humanité, révélant une férocité dont aucun animal ne fait preuve ».**

Tout cela pu se faire à cause d'un homme, qui est présenté comme un saint par l'Église catholique.

Des écrits du dit *"saint"* Augustin sont sortie une peste qui s'est matérialisée par les abomination sans nom qui mena l'Église catholique à brûler tout ceux qui étaient plus saints qu'elle.

La torture fut le domaine de prédilection des inquisiteurs qui ont excellé dans ce domaine, leur inventivité étant sans borne pour créer des instruments hors normes. Ce furent les femmes qui payèrent le plus lourd tribut en matière de torture inquisitoire.

L'inquisition avait fait de la sorcellerie son cheval de bataille et elle concernait en majeure partie des femmes. La femme ayant déjà cet héritage du péché originel la présentant comme pactisant avec le diable, elles furent en grand nombre les victimes des inquisiteurs.

Tant et si bien que des tortures furent créées spécifiquement et appelées de noms féminins telle que **« La vierge de fer ».**

1.3 Base de l'œuvre antisémite du “saint” chevalier félon

Arrivé à ce stade de notre étude, vous avez conscience de combien abominable était cet homme que l'Église catholique a canonisé et appelle saint Augustin.

> *Mon ressenti est que dès qu'il y avait un mauvais coup à faire, il était l'homme de la situation.*

Alors qu'en ce siècle, les relations entre juifs et chrétiens sont souvent tendues, des lois contre l'antisémitisme ont été décrétées, ce qui pour moi est une très bonne chose, car chaque être humain devrait pouvoir vivre dans la dignité et l'intégrité.

> *Cette philosophie était contraire à ce que pensait saint Augustin. Il a contribué, par ses écrits, à ce que les juifs soient abaissés !*

Il présente dans ses écrits, comme étant une bonne chose, le fait que le peuple juif soit nomade, devant faire pénitence à cause du fait qu'il à tué Jésus-Christ. Il présente aussi les Juifs comme ayant pour seule utilité la propagation de la parole orale de Dieu et la conservation de la loi et les prophètes.

> *Sorti de ce créneau, ils ne seraient plus d'aucune utilité !*

Ce qui sous-entend qu'ils sont inutiles, puisque la seule chose, qui pour lui, leur donne une valeur était erronée. Voici ce que saint Augustin déclarait à propos des juifs *[Extrait de la doctrine "peuple témoin" de saint Augustin] :* **« Si donc ce peuple n’a pas été détruit jusqu’à entière extinction, mais dispersé sur toute la surface de la terre, c’est pour nous être utile,** *en répandant les pages où les prophètes annoncent le bienfait que nous avons reçu, et qui sert à affermir la foi chez les infidèles […].*

Ils ne sont donc pas tués, en ce sens qu’ils n’ont pas oublié les Écritures qu’on lisait et qu’on entendait lire chez eux.

Si en effet ils oubliaient tout à fait les saintes Écritures, qu’ils ne comprennent pas du reste, ils seraient mis à mort d’après le rite judaïque même ;

Parce que, ne connaissant plus la loi ni les prophètes, ils nous deviendraient inutiles. *Ils n'ont donc pas été exterminés, mais dispersés ; afin que n'ayant pas la foi qui pourrait les sauver, ils nous fussent du moins utiles par leurs souvenirs.* **Nos ennemis par le cœur,** *ils sont par leurs livres, nos soutiens et nos témoins. »*

Complétons par cet autre texte de saint Augustin *[Extrait du Commentaire du psaume 63 de saint Augustin] :*

« Que les Juifs ne viennent pas dire : « Ce n'est pas nous qui avons mis le Christ à mort », car s'ils l'ont livré au tribunal de Pilate, c'est pour paraître innocents de sa mort […].

Mais pensaient-ils tromper le Juge souverain qui était Dieu ?

Ce que Pilate a fait, dans la mesure où il l'a fait, l'a rendu pour une part leur complice. Mais si on le compare à eux, il est beaucoup moins coupable […].

Si c'est Pilate qui a prononcé la sentence et donné l'ordre de le crucifier, si c'est lui qui en quelque sorte l'a tué, vous aussi, Juifs, vous l'avez mis à mort […].

Lorsque vous avez crié : « En croix ! En croix ! »

Bien des ténèbres sont venues engloutir le peuple de Dieu à cause des enseignements de saint Augustin. C'est forte de ces écrits que l'Église catholique a établi ses bases doctrinales antisémites.

De cette étiquette de peuple inutile, qui de surcroît a tué Jésus-Christ, qu'il a attribuée au peuple juif, les hauts dirigeants de l'Église catholique ont pu, des siècles plus tard, établir des lois, que nous verrons plus avant, qui permettaient de les parquer telles des bêtes, après les avoir spoliés de leurs biens.

En outre, forte de cette base doctrinale, cette religion a pu tuer et spolier le peuple juif, ainsi que tous ceux qui observaient le Sabbat.

Nous étudirons cela dans mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? »* au chapitre *« L'héritage législatif sanglant ».*

> *À cause de la plume de saint Augustin, le peuple juif a vécu, bien avant Hitler, des sévices, a été dépouillé et a subi la mort sur le bûcher, pour la seule gloire de la toute-puissante foi catholique.*

Pourtant, même dans les plus profondes ténèbres, il y a toujours une lumière qui perce. Saint Augustin ayant déclaré que tant que le peuple juif continuait à transmettre la parole de Dieu, on ne pourrait pas leur interdire d'enseigner, et encore moins les exterminer.

C'est pour cela que quand les nouvelles lois antisémites ont paru, l'Église catholique a dû, bon gré mal gré, laisser au minimum un lieu de culte au peuple juif. Il est aussi à noter que saint Augustin présentait le peuple Juif comme le gardien de la parole de Dieu, voué à être la mémoire des chrétiens.

L'Église catholique ne pouvait pas par conséquent leur interdire d'enseigner de façon orale, sans enfreindre ses directives.

Elle a donc établi des lois qui les séparaient des chrétiens.

Ils continuaient à enseigner la parole de Dieu dès lors que ces enseignements n'étaient point portés aux chrétiens.

Quand nous relisons les textes de saint Augustin qui prône l'antisémitisme, nous nous rendons compte qu'ils sont de l'acabit des infâmes et pernicieuses bases doctrinales qu'Hitler et les nazis avaient instituées.

C'est ce type d'idéologie qui leur permirent de considérer le peuple juif comme un peuple de sous-hommes.

Les bases de l'antisémitisme, envers les Juifs prônées par saint Augustin se manifestent surtout par cette phrase, que nous avons déjà vue et où il clame en parlant des Juifs dans l'*[Extrait de la doctrine "peuple témoin" de saint Augustin] :* **« […] Nos ennemis par le cœur […] ».**

A cause de cette petite phrase, siècles après siècles le faussé entre Juif et chrétien s'est creusé.

Cet homme, le dit **"saint" Augustin**, a semé les graines du culte de l'intolérance, de l'antisémitisme et de la haine.

> *Il a préparé l'esprit de plusieurs générations pour que tous ceux, reconnus comme hérétiques en raison de leur fraternité avec les juifs, puissent être torturés sans pitié, puis tués en étant brûlés sur l'infâme bûcher.*

Saint Augustin est le modèle par excellence de l'Église catholique, qui l'a choisi afin que ces membres puissent œuvrer comme lui.

Pourtant ces écrits, qui sont la colonne vertébrale du dogme catholique, se situent à l'opposé de la Parole de Dieu.

L'un des exemples simples de ce que j'avance réside dans le fait qu'alors que saint Augustin prônait qu'il fallait torturer et tuer les opposants de l'Église, Jésus, quant à lui, nous demande de ne point résister aux méchants et de ne point rendre le mal pour le mal, mais nous devons surmonter le mal par le bien *[Romains 12 versets 14-21]*.

L'histoire nous apprend que des hommes comme *Hitler* ou *"saint Augustin"* ont établi des doctrines abominables qui reconnaissaient la domination de l'homme sur l'homme.

Ces doctrines sont nées des décrets iniques qui ont permis de torturer et de tuer tous ceux qui n'adhéraient pas à leurs convictions.

En ce siècle, il existe ce que l'on appelle *incitation à la haine, à la discrimination ou à la violence […],* qui est punie par la loi.

> *Si "saint" Augustin avait vécu en ce siècle, il n'aurait pu être que frappé par cette loi.*

Malheureusement elle n'existait pas en son temps et il a pu semer les graines du culte de l'intolérance et de la haine, que pratiqua l'Église catholique et qui fit couler des fleuves de sang de martyrs.

Si ces préceptes étaient encore en vigueur, tous les chrétiens qui ont une Bible chez eux devraient être brûlés et tous ceux qui n'ont comme seule base de foi que la parole de Dieu devraient être torturés et brûlés.

> *Avez-vous conscience que, si nous avions vécu à cette époque, nous aurions été taxés d'hérétiques ?*
>
> *Notre devenir aurait été de danser, non avec les loups, mais dans les flammes après un tête à tête avec un bourreau qui aurait pris une infime attention à nous torturer.*

Pour comprendre vraiment qui était saint Augustin, il nous faut extrapoler et transposer toutes ses exactions à notre époque.

Les périodes changent et avec elles les moyens de détecter les psychoses.

Grâce aux média, nous sommes de plus en plus informés de sorte que si je vous présente le critère suivant, certainement vous le reconnaîtrez :

> *Comment caractériseriez-vous un individu qui aime abaisser ceux qu'il conçoit comme inférieurs, qui aime les torturer, les voir souffrir et les tue sans aucun remord, comme s'ils n'étaient que de vulgaires objets ou bêtes nuisibles, son objectif étant d'établir sa domination ainsi que ceux de sa race prétenduement supérieure ?*

Ce type de critère est celui d'un psychopathe, dont je retrouve tous les traits distinctifs dans les oeuvres que nous laisse saint Augustin.

Si ces oeuvres nous étaient montrées dans un film qui présenterait sa vrai réalité, certainement que plus d'un catholique serait traumatisé.

Tout au long de ce chapitre, nous nous sommes promenés dans les méandres de l'esprit malade de saint Augustin.

Nous l'avons vu, il n'a rien d'un héros, il a été un très prolifique schizophrène et le pire des serial killers qui n'aient jamais existé. Le fruit qu'il porta est celui du mal et de la désolation !

Il a mené l'Église chrétienne à vendre son âme au diable, en pratiquant des œuvres innommables.

Au vu de tout cela, on pourrait croire que l'Église catholique fut toujours d'accord avec les agissements de saint Augustin.

Pourtant, en lisant le texte que je vous présente ci après, nous voyons qu'il en était tout autre. Nous découvrons que saint Augustin agissait exactement comme ceux qu'il condamnait.

Si l'Église catholique avait été juste dans ces jugements, le dit *"saint" Augustin* aurait dû subir le même sort que cette myriade de martyrs qu'ont enfanté ses écrits.

Voici ce que l'on peut lire de lui *[Pierre Bayle, Dictionnaire historique et critique, (1698), article "Augustin"] :* **« L'engagement où est l'Église romaine de respecter le système de saint Augustin la jette dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule.**

Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans préjugé et avec les lumières nécessaires, que la doctrine de saint Augustin et celle de Jansénius, évêque d'Ypres, sont une seule et même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la cour de Rome se soit vantée d'avoir condamnée Jansénius, et d'avoir néanmoins conservé à saint Augustin toute sa gloire.

Ce sont deux choses tout à fait incompatibles. Bien plus, le concile de Trente, en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre, a nécessairement condamné celle de saint Augustin, car il n'y a point de calviniste qui ait nié, ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine et la liberté de notre âme au sens que saint Augustin a donné aux mots de concours et de coopération et de liberté.

Il n'y a point de calviniste qui ne reconnaisse le franc arbitre, et son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de saint Augustin. Ceux que le concile de Trente a condamnés ne rejettent le franc arbitre qu'en tant qu'il signifie la liberté d'indifférence. *Les thomistes le rejettent aussi sous cette notion, et ne laissent pas de passer pour très-catholiques.*

Voici une autre scène de comédie. **La prédétermination physique des thomistes, la nécessité de saint Augustin, celle des jansénistes, et les uns et les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il était permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on serait fort tenté de dire que les docteurs sont ici de grands comédiens, et qu'ils n'ignorent pas que le concile de Trente n'a condamné qu'une chimère, qui n'était jamais montée dans l'esprit des calvinistes, ou qu'il a condamné saint Augustin et la prédétermination physique ;**

De sorte que, quand on se vante d'avoir la foi de saint Augustin et de n'avoir jamais varié dans la doctrine, on ne le fait que pour garder le decorum, et pour éviter la dissipation du système qu'un aveu de la vérité produit nécessairement.

Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, et qu'il n'en soit même pas capable. Il se mutinerait plus souvent contre les docteurs, que contre les maltotiers.

"Si vous ne connaissez pas, leur dirait-on, que vous nous trompez, votre stupidité mérite qu'on vous envoie labourer la terre ; et, si vous le connaissez, votre méchanceté mérite qu'on vous mette entre quatre murailles, au pain et à l'eau. Mais on n'a rien à craindre : les peuples ne demandent qu'à être menés selon le train accoutumé […] ».

2 De souffrance et d'encre

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie à la suite d'expériences négatives je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres, à cette époque je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois,** avant la pandémie, à celui de **« sans ressource ».**

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité.

Le non-versement du fonds de solidarité pour mes deux sociétés est venu accentuer cet état de fait.

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de mes dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

> *Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue.*

J'ai, entre autres, écrit au président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, M. Serge LETCHIMY, à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour.*

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025,* j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre **« Infamies d'État »** et qui s'intitule **« Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus) ».**

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre **« Infamie d'État »** — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition.** Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies.

À ce jour, le *18 novembre 2026,* le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD,** qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025,** sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus. Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre. Certainement que ses électeurs apprécieront ! Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant **« macérer dans mon jus de souffrance » ?**

Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'*« anormal »* a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Il s'agit des **« œuvres »** de **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, qui a *« entrepris »* d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Ce qui pour moi est affligeant dans cette affaire, c'est ce double visage, affiché par **M. Serge LETCHIMY, « président du Conseil Exécutif de la Martinique »** car, avec cette crise de la vie chère, sujet hautement débattu dans de nombreuses instances, c'est bien ce Monsieur qui a présidé une table ronde afin, semble-t-il, que la situation difficile des Martiniquais change. Énorme paradoxe !

Et moi, Martiniquais, je peux demeurer, dans le dénuement le plus total **— neuf mois —** sans que rien ne soit mis en place. Il a fallu que ce soit un département de l'Hexagone qui daigne me soutenir en m'accordant le RSA dans un délai raisonnable.

À titre de comparaison, pour que vous vous rendiez compte de cette durée de traitement injustifiée à la CTM, il convient de faire le parallèle avec le temps mis pour l'analyse de cette nouvelle demande de RSA. J'ai fait ma demande le **05 juin 2025** et elle a été acceptée par le **Conseil Départemental des Hauts-de-Seine** le **10 septembre 2025 :** *ainsi, elle a donc été traitée en trois mois et cinq jours***.**

Du côté de **la Collectivité Territoriale de la Martinique,** la demande de reconduction tacite de mon RSA que cette administration a reçue de la CAF de la Martinique le **16 décembre 2024** a enfin été traitée et le RSA m'a été accordé par la CTM le **17 septembre 2025.**

Ainsi, rien n'explique une telle distorsion dans le traitement de ces dossiers dans ces deux départements :

> **Trois mois et cinq jours** *pour les Hauts-de-Seine, contre* **neuf mois,** *pour la Martinique. Ce qui représente une durée* **trois fois** *plus longue pour le traitement de mon dossier de RSA par la Collectivité Territoriale de la Martinique.*

En outre, après m'avoir fait macérer **neuf mois**, dans mon jus de souffrance, la Collectivité Territoriale de la Martinique s'éveille telle la princesse qui était dans un profond sommeil, déconnectée durant une longue période de la réalité, et la finalité est qu'elle choisit de **me délester de plus de 600 € de RSA pour le trimestre de février à avril 2025.** Quelle en est la raison ?

Ce que je vis est-il normal, selon vous, dans une République laïque, qui a pour fondements les droits de l'homme et du citoyen ?

Serions-nous passés dans la forêt de Sherwood et M. Serge LETCHIMY aurait-il revêtu l'habit du shérif de Nottingham ?

Je développe ces réalités que je viens de présenter dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers,** que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre.

> *Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.*

Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer.

Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût.

Et pourtant ! Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles – les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 – qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées.

Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et se produit encore et qui me donne le tournis. *Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par ce livre, afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la férule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis ; mais à quel prix !

Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi. Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789,** lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons. Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède ! Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir mon livre intitulé **« Infamie d'État »** au chapitre **« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »** – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de **3 500 euros,** soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, **moins que le minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, je veux que vous sachiez que, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice.

Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse.

Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches. J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de LA MARTINIQUE, un élu local, etc. *enfin quelqu'un…*

Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas *« digéré »* l'absence de réponse d*es sénateurs, des députés ou du président de la CTM, M. Serge LETCHIMY,* alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

> *Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!*

Sinon, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

> *Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.*
> *C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

Ainsi, la raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État ».**

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de **« potasser »,** il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ce faisant, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non-vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

En outre, quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles. Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** *il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, car les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ? Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie. Et pourtant ! Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre me seront favorables.

Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **"n'auront pas ma peau",** je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), mes adversaires ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis.

C'est là mon exutoire !

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath *[1 Samuel 17 versets 12-58]*.

Nous sommes ici, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »** destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français. Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain.

Je ne suis pas pour autant démuni, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte. J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois dominicales. Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France. À vous qui avez, dans mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** *connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ?*

Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité. J'en appelle, en outre, à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part.

Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai,** *puissent devenir les lions que leur maître, Jésus-Christ, les appelle à être. Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues. Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

> *Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé *« Infamie d'État »* sera, si Dieu le veut, rédigé en français et en anglais, ce qui permettra à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps. Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

> *Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux ! Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*
>
> *En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*
>
> *Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge. Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé **« Infamies d'État »,** *afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici. Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la férule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé* **« Infamies d'État »,** *pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXIe siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*
4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*

6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ? Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches. **Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système. **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient. **À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre. J'ai besoin de votre soutien. Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte.

Si je poursuis seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans *[Ecclésiaste 9 versets 15-16]* que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous. Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français. Ces textes législatifs démontrent le non-sens des lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. Pour poursuivre, je vous dirais que, l'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte : **« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.**

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » *[Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur]*.

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé **« Infamie d'État »**, fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps.

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : **« C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** *[Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond]*.

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpelés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! Nous ne savions pas !

Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond]*.

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères.

Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond]*.

Ce texte nous renseigne également : *« Si nous avions oublié le nom de notre Dieu […]* **Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ? »** *[Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond]*.

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond]*.

J'ai fait, plus que ma part, car mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** qui sont le fruit d'un long travail acharné, je vous les offre déjà en version numérique en français et, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser.

J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré. De votre côté, partagez mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** avec le plus grand nombre.

Pour ce faire, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8* à *12 heures par jour* sur mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** depuis le mois d'*octobre 2021,* et je suis en train de les finaliser en ce jour, le *20 novembre 2026*. L'objectif étant qu'ils sortent au plus tôt.

Pour que ces livres puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts, j'ai investi tout ce que je possède. En contrepartie, dans ce livret, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, donc grâce à vous, peuple fidèle du Seigneur, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

> *Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*
>
> *Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné. Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes vingt livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et **« s'étiolent comme l'éther ».**

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.

Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si ce livret vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes vingt autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

> *Malheureusement,* **« l'argent étant le nerf de la guerre »,** *tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de mes livres, je n'ai plus les moyens de les faire paraître au format papier.*

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche. Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livret trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

J'en appelle donc à votre générosité. J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie** *[1 Rois 19 verset 18], [Romains 11 versets 2-5]* et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions. Je sais que vous, vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte :

« À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent. » *[Matthieu 5 verset 42, Nouvelle Bible en français courant].*

Complétons avec ceci : **« Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu. » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].*

Terminons avec ce texte : **« Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main. Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. […]** *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].*

Si ce livret ou mes ouvrages intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »,** que je vous offre, vous ont touchés, faites un geste, aidez-moi à continuer à fortifier et à aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger les versions anglaises de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »** dont je suis en train de finaliser la traduction. *J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer les deux versions papier de ces ouvrages, en anglais et en français, afin qu'ils soient offerts au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec *[1 Corinthiens 9 versets 1-14],* celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre. À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets **« Faire un don »,** disponibles sur mon site : **http://www.kenny-pierre.com**